

AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1966 - N° 376 /PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU La Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°65-365/PR-MFPTAS du 8 Octobre 1965 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels des Services Centraux et Extérieurs du Travail et de la Main-d'Oeuvre ;
- VU le Décret n°165/PR-MFPT du 12 Avril 1966 portant modification au décret n°65-365/PR-MFPTAS du 8 Octobre 1965 ;
- VU le Décret n°437/PR-MFP/DGT du 12 Septembre 1963 portant titularisation et nomination de M. HOUNONGBE Jean en qualité d'Inspecteur Interdépartemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Sud ;
- VU les décrets n°s 568/GPRD et 116/PR-SGG des 31 Décembre 1963 et 13 Août 1964 portant nomination de M. DALODE, en qualité de Directeur du Travail et des Lois Sociales ;
- VU les Décisions n°s 269/MEFP/DP.2 et 0332/MFPTAS/DP.2 des 29 Avril 1963 et 26 Mars 1965 portant avancements d'échelon de M.M. DALODE et HOUNONGBE ;
- VU les demandes de reclassement dans le Corps National des Attachés du Travail, formulées par les intéressés,

WISE :
E CONTROLEUR
FINANCIER,
& p.o. L'ADJOINT,

L. VILLACA.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 25 du Décret n°165/PR/MFPT du 12 Avril 1966, MM. DALODE René et HOUNONGBE Jean, Secrétaires Administratifs, qui ont respectivement exercé pendant deux ans les fonctions de Directeur d'un Service Central du Ministère du Travail et celles d'Inspecteur du Travail, sont reclassés dans le Corps National des Attachés du Travail aux grade, classe et échelon ci-dessous :

.../...

NOM et PRENOMS	Situation dans le Corps des Secrétaires Administratifs				Date d'effet	Situation dans le Corps National des Attachés du Travail			
	Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	RSM		Grade, classe & échelon	Indice	AC	RSM
DALODE René	Secrétaire Administratif de I ^o classe, 3 ^o échelon à/c du I.I. 1965	400	7m	né-13j	16.8.65	Attaché du Travail de 2 ^o classe, 4 ^o échelon	405	7m	Né-15j
HOUNONGBE Jean	Secrétaire Administratif de I ^o classe, 2 ^o échelon à/c du I.I. 1963	380	1a	Né-7m	23.8.64	Attaché du Travail de 2 ^o classe, 4 ^o échelon	405	9m	Né-26j

- ORIGINAL I
- PR 8
- JORD I
- MFPT I
- MFAE I
- DP 6
- DFP I
- DB I
- DI I
- TRESOR I
- PENSIONS 2
- CF I
- DC 2
- LITMO I
- D/TRAVAIL I
- Intéressés 2

ARTICLE 2.- Sont imputables au Budget National, exercice 1966

a) sur le chapitre 306-07, article 1er, les soldes et accessoires de M. DALODE

b) sur le chapitre 300-09, article 1er, les soldes et accessoires de M. HOUNONGBE.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

COTONOU, le 26 Septembre 1966

Pr. le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Défense Nationale chargé de l'intérim,


Lieutenant-Colonel Philippe AHO

VU :
Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,

Nicéphore SOGLO

VU :
P. Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail, absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation chargé de
l'intérim.

A. KINDE.-